

Plus d'informations ?

Vos contacts :

→ **Sur les cursus artistiques**

Jean-François Sautenet, coordinateur pédagogique et artistique
03 69 77 60 54
jean-francois.sautenet@mulhouse-alsace.fr

Isabelle Maurer, responsable de la scolarité

06 07 17 78 54
isabelle.maurer@mulhouse-alsace.fr

Conservatoire Huguette Dreyfus
1 rue de Metz - 68100 MULHOUSE

→ **Sur les cursus sportifs**

Patrice Maréchal, responsable des actions sportives
03 89 33 78 64 / 06 19 83 05 76
patrice.marechal@mulhouse-alsace.fr

→ **Sur les modalités d'inscriptions**

Direction de l'Éducation

03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h
inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr



Medio Clickborn - Di Schreiber - Photos: Shutterstock

Rentrée 2025
**Les classes à projet
artistique ou sportif**

À partir du CE1
ou du CE2



**Inscriptions
DU 3 AU 26 FÉVRIER**



Les classes à projet artistique ou sportif permettent à des élèves motivés par les activités artistiques ou sportives de suivre, en complément de l'enseignement général, une formation spécifique durant le temps scolaire.

L'enseignement général est adapté afin d'intégrer un enseignement artistique ou sportif renforcé de 1h30/2h par semaine pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'épanouissement.

Classes à projet artistique musique

- À partir du CE1 : **musiques actuelles** dans les écoles Pierre Brossolette, Jean de La Fontaine
- À partir du CE2 : **musique vocale** à l'école Cour de Lorraine

Classes à projet sportif

- À partir du CE2 : **Basketball** à l'école Haut-Poirier
- À partir du CE2 : **Échecs** à l'école Pierre Brossolette
- À partir du CE2 : **Judo** à l'école Koechlin
- À partir du CE2 : **Rugby** à l'école Pierrefontaine
- À partir du CE2 : **Volleyball** à l'école Claire Roman
- À partir du CE2 : **Badminton** à l'école Kléber

Ces cursus sont proposés par la Ville de Mulhouse et l'Éducation nationale, en partenariat avec le Conservatoire de musique, danse et art dramatique et les clubs sportifs.

Votre enfant est intéressé ?

- Si **votre enfant est scolarisé dans l'école** proposant la classe à projet artistique ou sportif : l'inscription se fait auprès du directeur/ directrice de l'école de votre enfant, **entre le 3 et le 26 février**.
- Si **votre enfant fréquente une autre école**, il faudra réaliser une nouvelle démarche d'inscription scolaire en ligne sur **e-services.mulhouse-alsace.fr entre le 3 et le 26 février** et faire une demande de dérogation.

Bon à savoir : Des dérogations scolaires sont possibles dans la limite des capacités d'accueil.

- Votre dossier sera étudié par une commission réunissant l'Éducation nationale et la Ville (Conservatoire et service des Sports suivant le cursus) et vous serez informé de la décision début mai.